



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Date de la convocation 12 Décembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

Objet : Rémunération des interventions du personnel de la filière technique sous astreinte.

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 27 juin 2012, le Conseil Communautaire a voté son instauration par filière et la rémunération (hors filière technique) des heures d'intervention, conformément aux décrets en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20121220-2012-19-12-40-DE
Date de télétransmission : 21/12/2012
Date de réception préfecture : 21/12/2012

Il précise que la réglementation concernant la filière technique ne prévoit pas d'indemnisation des interventions pendant les périodes d'astreinte.

De ce fait, si l'agent dépasse les obligations normales de service de son cycle de travail, les interventions, considérées comme du temps de travail effectif, donnent lieu au versement d'indemnités horaires pour travail supplémentaire (IHTS) ou peuvent être compensées par une durée d'absence équivalente au nombre d'heures d'intervention majoré selon les taux applicables aux IHTS.

Il ajoute que la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2012, instaurant le régime indemnitaire 2012 n'incluant pas les IHTS, il convient d'intégrer cette indemnité au régime indemnitaire 2012, permettant ainsi la rémunération des heures d'intervention des agents de la filière technique sous astreinte.

Le Comité technique paritaire, réuni le 27 novembre 2012, a rendu un avis favorable sur ce dossier.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 12 Décembre 2012.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'intégration des d'indemnités horaires pour travail supplémentaire (IHTS) au régime indemnitaire 2012, dans les conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.